

# ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE (EAFC)

## RECRUTEMENT DE FORMATEURS ET FORMATRICES ACADÉMIQUES SECOND DEGRÉ

**BIR n° 30 du 23 mai 2022**

**Réf : EAFC/EV/CC/2022**

L'École académique de la formation continue (EAFC) recrute, par appel à candidature, des professeurs/CPE du second degré pour assurer des missions de formation initiale et continue auprès des étudiants des parcours Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) et des personnels de l'académie.

Ces postes sont à pourvoir au **1er septembre 2022**.

Le formateur académique (**professeur certifié ou agrégé, PLP, CPE**), est placé sous l'autorité du directeur de l'École académique de la formation continue et intervient **dans toute l'académie de Lyon**.

Pour mener à bien ses missions, il bénéficie d'une **décharge hebdomadaire de 6 heures** et accomplit le reste de son service devant élèves, dans son établissement d'affectation.

Le formateur académique intervient en **formation initiale et continue de tous les personnels**, sur des modalités **présentiel/à distance/hybride**, dans le cadre des axes du schéma directeur de la formation continue ([BO n°8 du 24 février 2022](#)).

Il peut également être amené à intervenir auprès des étudiants au sein des **parcours MEEF**. Il s'engage dans un travail collaboratif et à ce titre, est amené à participer aux différents temps de réunions et groupes de travail associés.

Le formateur académique intervient auprès **de tous les personnels de l'académie** dans le cadre des différents cycles : cycle PE (professeurs des écoles), cycle PCL/PLP/Éducation (professeurs de collèges et lycées/professeurs de lycées professionnels/Éducation), cycle Personnels d'orientation, cycle ATSS (administratif, technique, santé et social), cycle JES (Jeunesse et sport), cycle personnels d'encadrement, cycle intercatégoriel et cycle Collectifs et territoires apprenants.

Le formateur académique prend en charge des thématiques essentiellement **transversales** et peut valoriser certaines de ses compétences dans le cadre d'une valence (Education prioritaire, ASH, Climat scolaire, Laïcité et valeurs de la république, Numérique).

### Missions

- Participer au recueil des besoins de formation
- Concevoir des parcours de formation (concepteur de parcours)
- Suivre des groupes de participants à un parcours de formation (réfèrent de parcours)
- Préparer, mettre en œuvre et animer des modules de formation
- Participer à l'évaluation de modules et parcours de formation
- Accompagner des concepteurs de parcours dans l'élaboration de parcours de formation
- Concevoir des parcours sur la plateforme institutionnelle de formation m@gistère
- Accompagner individuellement ou collectivement les personnels
- Participer au déploiement académique des plans de formation nationaux
- Contribuer à la production de ressources formatives

### Profil recherché

- Personnel du second degré titulaire affecté dans un établissement public,
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA) souhaité ; à

- défaut, obligation de le préparer dès la prise de fonction,
- Expérience en formation d'adultes appréciée.

### **Compétences professionnelles et savoir-être**

- Connaissance du système éducatif et de la réforme des MEEF
- Connaissance du contexte académique (création de l'EAFC de Lyon, parcours de formation)
- Analyse des besoins, conception, animation, suivi et évaluation des actions de formation
- Capacité à mobiliser des savoirs théoriques au service des pratiques professionnelles
- Maîtrise des outils numériques et de formation en présentiel, à distance ou hybrides
- Capacité à travailler en équipe
- Curiosité, disponibilité, adaptation et réactivité
- Compétences relationnelles, sens de l'écoute
- Communication orale et écrite

### **Modalités de recrutement**

- Sélection sur dossier (CV et lettre de motivation)
- Entretien devant une commission

Le dossier de candidature (curriculum vitae, **hors CV Iprof**, et lettre de motivation) est à transmettre à l'EAFC : [eafc@ac-lyon.fr](mailto:eafc@ac-lyon.fr) **avant le 6 juin 2022**, délai de rigueur.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le 04.72.80.66.70.